



Date de génération de ce justificatif : 30/07/2026

Ce justificatif vous est adressé sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure

BIEN PORTANT – Constitution de société

Référence : L013099

Départements de publication : Ille et Vilaine

Annonce légale publiée le 16 septembre 2022 sur paysan-breton.fr

Evènement(s) : Constitution de société

Par acte SSP du 09/09/2022, il a été constitué une SAS ayant les caractéristiques suivantes : Dénomination : BIEN PORTANT Objet social : Boucherie, charcuterie, traiteur sur place ou en ambulant, fabrication et vente de plats cuisinés à emporter ; animation et la définition de la stratégie de ses filiales et participations ainsi que la réalisation de prestation de services de tout nature, et notamment administrative, comptable, financière, juridique et de gestion ; activité de franchiseur, le développement du réseau de franchise ainsi que l'animation de ce dernier ; contribution au développement financier des filiales ; exercice de mandats sociaux, non rémunérés, dans des sociétés filiales ou non ; prise de participation ou d'intérêts dans des sociétés et entreprises commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières. Siège social : 8 rue de Belle-Ile 35760 Saint-Grégoire. Capital : 10000 € Durée : 99 ans Président : M. LAMISCARRE Yan, demeurant 28 rue du Buisson Saint Louis 75010 Paris Directeur Général : M. FIORUCCI Damien, demeurant 95 boulevard de la Boissière 93130 Noisy-le-Sec Admission aux assemblées et droits de votes : Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives, quelle que soit leur nature et quel que soit le nombre d'actions qu'il détient. Il dispose, d'au moins autant de voix, que du nombre d'actions qu'il détient. Clause d'agrément : Les actions ne peuvent être cédées sauf entre associés qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés. Immatriculation au RCS de RENNES

[Consulter cette annonce en ligne](#)

JUSTIFICATIF DE PARUTION ANNONCE LÉGALE
